



Le Guide des Artistes

Le Guide des Artistes vous explique comment intégrer le site, proposer vos œuvres et gérer vos locations en toute simplicité.

Qui peut faire partie de The Art Cycle ?



Vous êtes un Artiste
Photographe, Peintre,
Dessinateur ou Sculpteur ou
même les 4 !



Vous disposez d'un minimum de
10 œuvres disponibles à la
location et à la vente.



Vous êtes basé en France
Métropolitaine

Comment intégrer The Art Cycle ?

Vous pouvez adresser votre candidature
directement depuis notre site en remplissant
notre [formulaire d'inscription](#).



Nous reviendrons alors vers vous
dans un délai d'une semaine
maximum.

Quelles œuvres sont accueillies sur le site ?



Prix compris entre 150 et 4 500€

Contrainte de tailles

- Longueur + Epaisseur + 10 cm = 200cm
- 30 kg maximum

Comment sont calculés les prix de location ?

L'artiste perçoit **75% du prix de l'œuvre**, 25% restant seront alloués à l'assurance des œuvres et le bon fonctionnement de la plateforme.

Le prix de location découle du prix de l'œuvre que vous lui fixez en suivant ce tableau :

Prix de Vente défini par l'artiste	150 < Px < 599	600 < Px < 1.499	1.500 < Px < 2.399	2.400 < Px < 4.500
Prix de Location affiché sur le site	25 €	59 €	99 €	139 €
Amortissement de l'œuvre *	Entre 6 et 24 mois*	Entre 10 et 25 mois*	Entre 15 et 24 mois*	Entre 17 et 25 mois*
Commission versée à l'artiste	19 €	44 €	75 €	105 €

* À partir de x mois de location, l'artiste aura reçu 75% du prix de l'œuvre, à ce moment là l'œuvre ne lui appartient plus. Elle appartient alors au client dans le cas ou un seul client à loué l'intégralité des x mois sinon l'œuvre appartient à Art Cycle.

Comment ça marche ?



1-Poster vos œuvres sur le site
après validation avec The Art Cycle.

2-Préparer vos commandes
pour que notre transporteur puisse
envoyer l'œuvre chez l'amateur
d'art.

3-Continuer à produire de
nouvelles œuvres, avec de
nouvelles inspirations.

4-Recevoir une rémunération
régulière, vous touchez 75% sur
chaque transactions.



The Art Cycle - Le Coin des Artistes



The.Art.Cycle



artistes@theartcycle.fr

LE PAIEMENT

Quelle commission touche l'artiste ?

L'artiste touche **75% du prix de vente/de location**. Ce montant est versé à l'artiste dès que l'œuvre a été livrée et certifiée conforme à la description faites sur le site par l'amateur d'art.

Les 25% restant correspondent à la commission prélevée par The Art Cycle pour le fonctionnement du site.

Que se passe-t-il lorsque l'artiste touche les 75% du prix de son œuvre ?

Lorsqu'un artiste touche 75% du prix de son œuvre, **il n'en est plus le détenteur**.

Le propriétaire est :
- soit **l'amateur d'art** s'il a loué l'intégralité des mois qui a permis à l'artiste de toucher 75% du prix de son œuvre,
- soit **The Art Cycle**.

Que se passe-t-il quand les 75% du prix sont atteints lorsqu'une œuvre est en location ?

Après la réception des 75% du prix de vente et la cession des droits de représentation et de reproduction à The Art Cycle, l'artiste touche **4% sur toutes les transactions** (droit de suite).

TRANSPORT, RETOUR ET ASSURANCE

Qui paie le transport ?

Le transport aller et retour est à la charge de **l'artiste à 50/50** avec The Art Cycle.

Ce montant s'élève à **10€ pour chaque transport**.

Que se passe-t-il quand une œuvre est retournée par l'amateur ?

Lorsque l'amateur d'art décide de retourner l'œuvre à l'artiste celui-ci à deux options :

- **Livraison chez lui** pour disposer de l'œuvre. Dans ce cas, vous devez effectuer un état de l'œuvre sous 5 jours, nous permettant de vous indemniser le cas échéant.
- **Dépôt de l'œuvre dans nos locaux** en attendant une nouvelle location (si vous choisissez cette option sachez que vous pouvez en disposer dès que vous le souhaitez)

Que se passe-t-il lorsqu'une œuvre est dégradée ?

Lorsqu'une œuvre est dégradée lors d'une location, The Art Cycle **indemnise, en fonction du préjudice**, l'artiste du montant évalué moins les loyers déjà perçus.

EXCLUSIVITE ET DROIT D'AUTEUR

Qui détient l'exclusivité des œuvres ?

The Art Cycle **ne détient pas l'exclusivité des œuvres**, chaque artiste peut vendre ses œuvres sans passer par le site. En cas de vente, l'artiste s'engage à mettre à jour son profil. En cas de commande obtenue grâce à la visibilité apportée par notre galerie, l'artiste se doit de nous en informer et de céder les 25% de commission prévue.

Quelle est votre politique sur les droits d'auteurs ?

À partir du moment où The Art Cycle est propriétaire de votre œuvre, nous vous versons **4% pour tous les bénéfices liés aux transactions** de celle-ci.

ENGAGEMENTS ARTISTES

1. Avoir un **profil à jour** sur le site
2. Assurer une **cohérence entre les prix ateliers et les prix indiqués** sur notre galerie
3. **Préparer vos commandes** en suivant la procédure communiquée par TAC
4. Signaler **l'état de l'œuvre à son retour**
5. **Transférer la propriété de votre œuvre**, dès que vous percevez 75% du prix de celle-ci.

ENGAGEMENTS THE ART CYCLE

1. S'engage à **promouvoir le travail** de l'artiste grâce à différents moyens
 - L'organisation d'expositions collectives qui font l'objet d'un contrat et de conditions spécifiques.
 - **Publication régulière** d'informations du parcours et des œuvres de l'artiste sur nos **réseaux sociaux** ([Instagram](#), [Facebook](#), [Pinterest](#)).
 - Proposition **d'interviews** relayées sur notre [Blog](#) et [Linkedin](#).
2. Envoie d'un **point mensuel récapitulant l'activité** et les **actions mises en place** par l'équipe The Art Cycle